

**COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2025**

JMB/VSH

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quinze mai**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Présents : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Nicolas HERQUÉ.

Absents : Aline NARS (procuration à A. MIR), Jean-Henri MIR,
Secrétaire de séance : Jacques SALAT.

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/ Dissolution de la Régie Municipale Accueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prononcer la dissolution de la Régie Municipale Accueil à autonomie financière et dotée de la personnalité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire communale,
- D'autoriser la reprise des contrats et conventions en cours par la nouvelle Régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation du refuge de l'hospice du Rioumajou,
- D'autoriser Monsieur le Maire à clôturer le budget de la Régie accueil ainsi que les régies de recettes et les comptes de dépôts de fonds associés,
- De reprendre au budget communal les résultats d'exécution budgétaire 2024 du budget de la Régie Accueil ainsi que les dettes et créances qui y sont rattachées au 31 décembre 2024.

2/ Création de la Régie Municipale restauration-hébergement dotée de la seule autonomie financière – approbation des statuts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création de la Régie Municipale restauration - hébergement dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (exploitation du refuge de l'hospice du Rioumajou et du point buvette - restauration du Col du Portet), et appliquant la nomenclature comptable M4.
- Que les opérations de la Régie seront assujetties à la TVA.
- D'approuver le projet de statuts de la Régie correspondante dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- De désigner, comme suit, quatre représentants de la Commune et deux socio-professionnels au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie restauration - hébergement :

Représentants de la Commune :

Monsieur André MIR
Monsieur Philippe AIZIER
Madame Aline NARS
Monsieur René DARAN

Socio-professionnels :

Monsieur Florian DEL BURGO
Monsieur Jean-Marie MIR

- De désigner en qualité de Directeur de la Régie, Monsieur Jean-Marc BIZERN, Directeur Administratif et Financier de la Mairie ;
- D'approuver le montant de la dotation initiale de la Régie, soit 8 966,96 € en nature et 80 000 € en espèces, remboursable sur une durée ne pouvant excéder 20 ans, selon un échéancier établi par le Directeur, visé par le Conseil d'Exploitation et approuvé par le Conseil Municipal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire communale ainsi que les actes subséquents à la création de cette régie.

3/ Rapport d'activités 2024 de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2024 de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan.

4/ Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées annexés à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, tout document relatif à cette affaire communale.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire concernant :

- Akim BOUFAÏD quitte ses fonctions de Directeur à Altiservice. Son successeur n'est pas encore nommé.
- Le téléphérique sera fermé en juillet et en août 2025
- Sécurisation de la RD 929 : les travaux sont programmés. Une demande de subvention Européenne peut être demandée à hauteur de 65 % du montant des travaux. Il existe deux solutions pour maintenir la circulation pendant les travaux :
 - mettre en place une déviation par Caneilles,
 - laisser la route ouverte (solution qui allongerait la durée des travaux et augmenterait les coûts)
- Réseau de chaleur : VALVITAL envisage d'autres solutions pour faire des économies d'énergie. Le projet est fortement compromis.
- SIVU / Cadeilhan-Trachère / Vielle-Aure : un courrier de la commune de Vielle-Aure a été reçu
- Fermeture définitive de la Maison de la Presse au Pla d'Adet
- Villes et Villages fleuris : une visite est programmée cet été pour l'obtention de la 3^{ème} fleur
- Espace Lumière : les travaux seront bientôt terminés. Une inauguration est programmée le 8 juillet prochain en présence de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
- Une subvention a été demandée par les coureurs de la « Diagonale des Fous » qui aura lieu à la Réunion.

La séance est levée à 20h40

Le secrétaire de séance

Jacques SALAT




Le Maire,

André MIR

